



RETOUR D'EXPÉRIENCE

Interventions en milieu hostile

RÉDACTEURS : Service Santé & Sécurité Gpt mise en œuvre et suivi capacité opérationnelle	RÉFÉRENCE : 2016-15	DATE : 02/08/2016	DIFFUSION : Normale
DESTINATAIRES : Chefs de BO et CIS Personnels du SDIS73	COPIES : Groupements LOG, FOR, OPS et SSSM		

Contexte opérationnel :

À 2 reprises et à quelques jours d'intervalle, le CTA-CODIS a reçu des appels pour plaie par arme blanche et fusillade, avant même la parution des consignes spécifiques sur les tueries de masse.

Moyens au départ : Moyens en renfort :

- 1 VSAV
- 1 CdG
- Chef de centre
- 1 VSAV
- 1 CdC



Crédits photo : Le Dauphiné Libéré

Actions réalisées sur la fusillade :

A l'approche, 200mètres environ avant son arrivée sur les lieux, le C/A du VSAV fait couper le gyrophare et le 2-tons et analyse la zone d'intervention. La police étant sur place, il décide de se rapprocher et constate que la situation est fixée. L'équipage prodigue les soins aux victimes (1 personne blessée grave et 1 personne décédée).

Rapidement, en lien avec les autres services, la préservation des traces et indices est mise en œuvre : limitation du personnel et des déplacements, protection par des bâches...

Actions réalisées sur la victime par arme blanche :

Les intervenants soupçonnent un règlement de compte, ce qui est très rapidement confirmé avec un suspect en fuite.

Le C/A fait équiper son personnel avec l'ensemble des EPI de protection contre les AEV (masque, lunettes, gants).

L'équipage du VSAV, malgré les gestes de secourisme, constatera le décès de la victime. La préservation de la scène, la protection et préservation du public seront les actions menées conjointement avec les forces de l'ordre.

Problématiques opérationnelles :

- ▶ Interventions spécifiques, dans un contexte sensible, avec très peu d'informations à l'appel.
- ▶ Problématiques opérationnelles différentes avec les différents services présents :
 - Actions de secours pour les sapeurs-pompiers.
 - Enquête pour les forces de l'ordre.

Rappels et enseignements à tirer :

- ▶ **Partager les informations entre le CTA-CODIS et les centres de commandement des forces de l'ordre** (CIC-centre d'information et de commandement de la police ou CORG-Centre d'Opérations et de Renseignements de la Gendarmerie) **et définir conjointement les actions à mener.**
- ▶ **Adapter les moyens et les EPI en fonction des informations recueillies et prendre en compte les nouvelles procédures** (NIO n°2016-10 sur les tueries de masse).
NE JAMAIS INTERVENIR TANT QUE LA SITUATION N'EST PAS FIGÉE.
- ▶ **Définir une pénétrante la plus adaptée à la zone d'intervention et anticiper les replis éventuels** (importance du partage d'informations entre les services, de la connaissance des secteurs par les personnels...).
- ▶ **Évaluer et faire évoluer en permanence la zone d'intervention par rapport au niveau de sécurité sur les lieux, en lien avec les forces de l'ordre :**
 - Zonage éventuel à définir (**zone d'exclusion totale** | **zone contrôlée** | **zone sûre**).
 - Sous les ordres du commandant des opérations de police/gendarmerie, adaptation des moyens et des actions.
- ▶ **Préserver les traces et indices :**
 - Limitation du nombre d'intervenants.
 - Réduction des déplacements.
 - Protection des lieux (bâches, draps...).